

**COMMUNE de LE PIZOU**

Le Pizou, le 27 novembre 2020

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 4 décembre 2020 à 18 h 15 à la mairie.  
Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

**ORDRE DU JOUR**

**I – Délibérations**

- Fixation du prix de vente des terrains communaux à « Le Bourgeix »
- Loyer cabinet médical
- CNP : Assurance statutaire 2021
- Boulodrome : Choix des entreprises
- DM n° 3 : Budget principal : SIA Le Pizou – Moulin Neuf
- Changement d'assiette VC n° 25 : Lancement de l'enquête publique
- CCIDL : CLECT
- Délibérations diverses.

**II – Questions diverses**

- Déplacement PAV Mairie
- Lutte contre les rats
- Réseau finances publiques
- ATD : Rapport d'activités 2019
- Téléthon 2020
- AMF : Communiqué de presse
- Dossier MAM et boulodrome
- CCIDL : Travaux école
- FPIC 2020
- Questions diverses

Le Maire,

Lionel VERGNAUD

**CONSEIL MUNICIPAL du PIZOU**

**Réunion du 4 décembre 2020 à 18 H 15**

**Convocation du 27 novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le 4 décembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de LE PIZOU s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. VERGNAUD Lionel, Maire.

**Étaient présents** : M. VERGNAUD, Maire ; M. DEJEAN, Mme POUPARD, M. COUSTILLAS, Mme MAZIÈRE, M. CAFFIN, Mme BOURREAU, M. ROUX, Mme PEYRUCHAUD, M. BLANCHET, Mme RAMBAUD, M. BRUT, Mme TESSARO.

**Absents excusés (avec ou sans pouvoir)** : Mme ARNAUD (pouvoir à M. BRUT), M. DE MARCHI (pouvoir à M. CAFFIN).

**Absents** :

Madame POUPARD Catherine est nommée secrétaire de séance.



Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATIONS**

**1) ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL 2021 (CONTRATS CNP ASSURANCES**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP assurances pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**2) CONSTRUCTION D'UNE COUVERTURE D'UNE PARTIE DU BOULODROME  
- CHOIX DES ENTREPRISES (procédure adaptée)**

Vu le Code des Marchés publics, et notamment son article 28,  
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 6 juillet 2019 pour le lancement de cette consultation,  
Vu les propositions de la commission d'étude à l'issue de cette consultation lors de sa séance du 9 novembre 2020,  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir les entreprises suivantes :

**Lot n° 1 : VRD :**

LAURIÈRE et Fils 53 982,00 € HT

**Lot n° 2 : Gros Œuvre – Charpente acier - Bardage :**

Entreprise DUVERGT 84 777,32 € HT  
+ Options : 3 300,00 € HT

**Lot n° 3 : Électricité :**

Entreprise LAUTRETTE-CELERIER 9 833,40 € HT

**TOTAL du marché de travaux**

**151 892,72 € HT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

**3) VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 3 – EXERCICE 2020**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après afin de verser une participation au SIA Le Pizou Moulin Neuf :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Dépenses imprévues	022	2 500,00		
Entretien et réparations bâtiments publics	615221	2 500,00		
Contribution au fonds de compensation des charges territoriales			65541	5 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 000,00</b>		<b>5 000,00</b>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

**4) REMBOURSEMENT EDF POUR TROP PERÇU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un trop-perçu sur le compteur référence 1281578008, EDF propose le remboursement de 98,82 €. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de ce trop-perçu et charge Monsieur le Maire à imputer ce règlement sur le budget principal.

**5) REMBOURSEMENT CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES POUR EXCÉDENT DE VERSEMENT TAXE FONCIÈRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un excédent de versement de taxe foncière, le Centre des Finances Publiques de Montpon propose le remboursement de 19,00 €. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de ce trop-perçu et charge Monsieur le Maire à imputer ce règlement sur le budget principal.

**6) REMBOURSEMENT EDF POUR TROP PERÇU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un trop-perçu sur le compteur référence 2793445913, EDF propose le remboursement de 628,55 €. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de ce trop-perçu et charge Monsieur le Maire à imputer ce règlement sur le budget principal.

**7) FIXATION DU PRIX DES TERRAINS COMMUNAUX « LE BOURGEIX »**

Pour les terrains cadastrés ZD n° 123 ; 124 ; 125 ; 126 ; 127 ; 128 ; 129 ; 134 ; 135 et 266 d'une surface totale de 5 484 m<sup>2</sup> qui ont été acquis pour la somme de 33 597,47 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de vendre ces terrains à 15 € du m<sup>2</sup> en 6 lots de 1 016 m<sup>2</sup>, 1 018 m<sup>2</sup>, 861 m<sup>2</sup>, 830 m<sup>2</sup>, 831 m<sup>2</sup> et 882 m<sup>2</sup>.

**8) TERRAIN À VENDRE POUR MAISON D'ACCUEIL PERSONNES ÂGÉES « ÂGES & VIE »**

Ce projet vise à accueillir des personnes âgées relativement autonomes dans une structure spécialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de vendre une partie de la parcelle cadastrée E n° 1427 située « Rue Victor Hugo » à 13 € du m<sup>2</sup>.

**9) LOYER CABINET MÉDICAL « 10 RUE JULES FERRY »**

Suite au départ d'un médecin, le médecin restant sera seul à assumer le loyer et les frais de secrétariat.

Après débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de baisser le loyer mensuel à 200 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Si un nouveau médecin venait à s'installer, le montant du loyer serait, alors, réévalué.

**10) CHANGEMENT D'ASSIETTE DE LA VC N° 25 Â « COLY »**

Afin de réaliser cette opération, il y a lieu de lancer une enquête publique.

À cette fin, il faudra nommer un commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout document relatif à cette question. Tous frais subséquents à cette opération seront assumés financièrement par le demandeur, après la réalisation des travaux.

### **11) TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE PROGRAMMATION AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'éclairage public des points suivants :

- nouvelle rue desservant la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et la future maison d'accueil pour personnes âgées et d'alimenter les prochains bâtiments dont les emplacements sont repérés sur les plans ci-joints.

La commune de LE PIZOU est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Dans le cas, où la commune de LE PIZOU ne donnerait pas une suite favorable au projet (ayant fait l'objet d'une délibération de demande d'étude) dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement ou de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage de SDE 24), une refacturation de l'étude aux frais réels sera appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.
- 2) Décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.
- 3) Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

### **12) RÉVISION INDEMNITÉ DE FONCTION DU PREMIER ADJOINT**

Le Maire constatant la charge importante de travail du premier adjoint, propose au Conseil Municipal d'augmenter de 5 % son indemnité actuelle, très inférieure au montant prévu par la Loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, pour la durée du mandat restant l'indemnité suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Monsieur DEJEAN Claude, 1<sup>er</sup> adjoint : 12,58 % de l'indice brut 1027.

**13) REMBOURSEMENT SSI PRO POUR DOUBLON DE FACTURE – BUDGET LOYERS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au double paiement de la facture n° FA2725 du 05 novembre 2020 à la société SSI PRO, cette dernière propose le remboursement de 154,04 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de ce trop-perçu et charge Monsieur le Maire à imputer ce règlement sur le budget Loyers communaux.

**QUESTIONS DIVERSES**

**CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**

Suite à la CLECT de 2014, après le regroupement de deux anciennes Communauté de Communes,

Suite aux difficultés financières de la Communauté de Communes Isle Double Landais, il y a lieu de réviser le rapport de la précédente CLECT.

Nous ne sommes qu'au début de ce processus.

La recherche des causes des difficultés financières a fait apparaître de multiples raisons.

- a) Des erreurs et des oublis lors de la première CLECT.
- b) De nouvelles charges pour la Communauté de Communes (PLUi, Périgord Numérique, ...) sans compensation des communes.  
Pour ces deux catégories de dépenses, à notre avis, il y aurait lieu de revoir les AC (Attributions de compensation).
- c) Les frais de sièges : location de locaux mais surtout recrutement de personnel supplémentaire pour gérer : 130 agents, de nombreuses factures et des projets importants.
- d) La Communauté a, sans doute, vécu au-dessus de ses moyens.
- e) Baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), versée par l'État, environ 50 %. Cela représente, selon les années, une baisse de plus ou moins 300 000 € par an.

Le budget communal serait donc impacté et cela diminuerait notre épargne nette, qui est actuellement de 90 000 € dont 20 000 € environ laissés par les élus sur leurs indemnités.

Ces trois causes pourraient être réglées par des économies et en baissant certaines dépenses, mais aussi, par la fiscalité qui pourrait augmenter de façon significative.

- f) À noter, enfin, la baisse d'une des recettes économiques (la CVAE) due à des difficultés de certaines entreprises. On peut, malheureusement, s'attendre à des difficultés économiques en 2020 et 2021.

Dernières pistes : la restitution de certaines compétences (les écoles : investissement et/ou fonctionnement et investissement, fonctionnement voirie).

**Photocopieur**

Il a été choisi d'acheter plutôt que de louer car nous gardons ce matériel 6 à 7 ans en moyenne et l'achat, nous permet de récupérer la TVA en investissement.

### **SDE 24**

Le Maire informe qu'il a refusé de payer la facture d'enfouissement des réseaux (13580,27 €) car réfutant la conformité du travail réalisé.

### **Opération raticide**

Cette opération est différée vu le contexte sanitaire et afin d'éviter le brassage de la population.

### **Réorganisation Finances Publiques**

L'administration (DGFIP) nous confirme la fermeture prochaine de la trésorerie de Montpon. Le moment venu nous devons nous adresser à Bergerac. En attendant, l'hypothétique installation d'une maison France Services à Montpon.

### **SMD3**

Le Maire informe qu'il n'y a toujours pas de solution proposée pour le ramassage des déchets chez les personnes très âgées et/ou handicapées.

Il n'y a pas, non plus de brigades, pour l'instant, afin de verbaliser tous les abus. Enfin, on constate des dysfonctionnements récurrents (trappe bloquée, conteneur archi plein, ...).

Il est évoqué le déplacement du PAV de quelques mètres devant la Mairie. Vu le coût prohibitif de conteneurs enterrés ou semi-enterrés, le Conseil Municipal décide de déplacer les conteneurs aériens et de réaliser les travaux en régie.

### **Agence Technique Départementale**

Le Maire présente le rapport d'activités 2019.

### **Dossiers MAM et maison d'accueil**

Le moment venu, il faudra prévoir une rue entre ces deux bâtiments avec les réseaux (eau, électricité, téléphone, assainissement).

### **Vitesse excessive sur la D3**

Le Maire informe que la gendarmerie et l'Unité d'Aménagement Départementale ont été informés. Nous sommes en attente de propositions.

### **INSEE**

Le recensement de la population est repoussé d'une année à cause de l'épisode sanitaire.

### **Travaux école**

Ils sont terminés et ont été réceptionnés par la Communauté de Communes Isle Double Landais.

Le Maire informe que l'école de la commune a été retenue pour un projet d'arts plastiques mené par « Les ateliers Médecis » avec le soutien du Ministère de la Culture. Des artistes animeront des ateliers dans les classes de CM1 et CM2.

**FPIC**

Un montant de 16 088 € est attribué à la commune.

Numéro d'ordre des délibérations	Intitulés
1	Assurance statutaire du personnel 2021 (contrats CNP assurances)
2	Construction d'une couverture d'une partie du boulodrome - Choix des entreprises (procédure adaptée)
3	Virements de crédits – Décision modificative n° 3 – Exercice 2020
4	Remboursement EDF pour trop perçu
5	Remboursement Centre des Finances Publiques pour excédent de versement taxe foncière
6	Remboursement EDF pour trop perçu
7	Fixation du prix des terrains communaux « Le Bourgeix »
8	Terrain à vendre pour maison d'accueil personnes âgées « Âges & Vie »
9	Loyer cabinet médical « 10 rue Jules Ferry »
10	Changement d'assiette de la VC n° 25 à « Coly »
11	Travaux d'éclairage public – Demande de programmation au Syndicat Départemental d'Énergies
12	Révision indemnité de fonction du premier adjoint
13	Remboursement SSI PRO pour doublon de facture – Budget loyers communaux

**Liste des membres présents**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Signature</b>
VERGNAUD Lionel	
DEJEAN Claude	
POUPARD Catherine	
COUSTILLAS Samuel	
MAZIÈRE France	
CAFFIN Franck	
BOURREAU Viviane	
ROUX Éric	
PEYRUCHAUD Stéphanie	
BLANCHET Jonathan	
RAMBAUD Valérie	
BRUT Aymeric	
TESSARO Chantal	